

## Formulaire d'acceptation des risques et engagements pour les membres du club de Canot Camping Kaminak

### Je suis conscient :

- Que l'activité peut se dérouler dans un lieu éloigné des services médicaux.
- De ma santé, de ma forme physique et juge être apte à participer aux sorties auxquelles je souscris.
- Les **nouveaux membres** ne possédant pas de brevet de pratiquant sont tenus de participer au moins à une formation d'initiation au canot avec un club reconnu de leur choix : Journées d'accueil /apprentissage avec le Club Kaminak, Les Portageurs ou Rabaska.

### RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ:

Les risques de l'activité à laquelle je vais participer sont, de façon plus particulière, mais non-limitative :

- Devoir nager dans un rapide en cas de dessalage, froid ou hypothermie et dans les cas extrêmes, la noyade
- Blessures dues à des chutes ou autres mouvements (entorses, fractures, coupures, brûlures) et autres blessures diverses) .

### En devenant membre du club Kaminak, je m'engage à :

- Respecter les règles du club et respecter les consignes du chef de sortie.
- Avoir les compétences pour descendre les rivières selon leur niveau de difficulté.
- Connaître et me conformer aux directives de sécurité émis par Canot Kayak Québec dans le document de référence : *Le Guide du pratiquant*.
- Connaître les techniques de récupération et d'assistance en cas de dessalage.
- Porter ma veste de flottaison individuelle (VFI) en tout temps lors de la descente de rivière et lors de la reconnaissance de rapide. Le port du casque pour franchir les rapides et lors de la reconnaissance sur les berges est fortement suggéré et devient obligatoire si vous utilisez des cales cuisses.
- Porter secours à d'autres participants en difficulté lorsque la situation le permet.
- Déclarer au chef de sortie tout changement de mon état de santé qui pourrait avoir des implications sur mon intégrité corporelle ou sur le groupe.
- Avoir en ma disposition des vêtements adaptés aux conditions météo ainsi que des vêtements de rechange.

### À NOTER :

- Le chef de groupe détient une responsabilité morale partagée conjointement avec tous les membre du groupe.
- Un minimum de 3 canots est obligatoire pour qu'une sortie soit reconnue.
- Un plan de route et d'urgence est nécessaire. Il faut donc tenir une personne ressource informée du trajet et du moment de sortie prévu et impérativement communiquer la fin de la sortie avec celle-ci.

**Par la présente, je reconnais avoir été informé et connaître les risques inhérents à la pratique du canot en eau-vive (en rivière) et en eau-calme. Je reconnais avoir lu les informations suivantes sur la sécurité :**

<http://kaminak.qc.ca/Documentlibre/doc-laregledu1-10-1.pdf> (immersion en eau froide)

<http://kaminak.qc.ca/Documentlibre/info-securite.pdf> (information sur la sécurité avant le départ)

[https://canot-kayak.qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/autoevaluation\\_canot.pdf](https://canot-kayak.qc.ca/wp-content/uploads/2021/01/autoevaluation_canot.pdf)

**J'accepte les risques et les engagements en tant que membre et c'est en connaissance de cause que je renonce à toute réclamation ainsi qu'à toute poursuite en dommages et intérêts.**

Nom

Signature

Date

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Membre conjoint

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_